

AXA B FUND

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge à compartiments multiples
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
(Sicav)

Société anonyme

Siège : Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles

RPM (Bruxelles) : 0453.689.685

PROCURATION

Le soussigné / la soussignée :

Demeurant à :

Propriétaire deaction(s) ¹ dématérialisée(s) de la Sicav AXA B FUND, du
compartiment :

Donne par la présente procuration à :

-
- Demeurant à
- ou à défaut au président.

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite Sicav (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra le **vendredi 24 avril 2026 à 14 heures**, à l'adresse suivante : Avenue du Port, 86C bte 320 – 1000 Bruxelles afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant:

	ORDRE DU JOUR	Pour*	Contre*	Abstention*
1.	Rapport du conseil d'administration.	Ce point n'est pas sujet à vote		
2.	Rapport du commissaire.	Ce point n'est pas sujet à vote		
3.	Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.			
	- <u>Compartiment EQUITY BELGIUM</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ “.” = décimale et “espace” = mille

	<p>- <u>Compartiment FoF PATRIMONIAL SELECTION</u></p> <p>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.</p> <p>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.</p> <p>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>- <u>Compartiment FoF GROWTH SELECTION</u></p> <p>✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment.</p> <p>✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire.</p> <p>✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> ..»</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<p>Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.</p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.</i> »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<p>Fin du mandat de plusieurs administrateurs</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat de Monsieur Steven De Landtsheer en tant que dirigeant effectif de la Sicav au 22/09/2025. Ce changement a lieu dans le cadre de la désignation de la société de gestion Luxcellence Management Company. Monsieur De Landtsheer reste actif en tant qu'administrateur de la Sicav »</i></p> <p>L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur et de dirigeant effectif de Monsieur Dirk Meyers au 1/10/2024. L'assemblée donne décharge à Monsieur Meyers pour l'exercice de son mandat.</p> <p>L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Demain au 24/04/2009. L'assemblée donne décharge à Monsieur Demain pour l'exercice de son mandat.</p> <p>L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Michaël Bonhomme au 28/04/2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur Bonhomme pour l'exercice de son mandat.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	<p>Démission et nomination de nouveaux administrateurs</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p><i>Proposition du conseil d'administration</i> : « L'assemblée décide de prendre acte de la démission du mandat d'administrateur au 31/12/2025 et de dirigeant effectif au 22/09/2025 de Monsieur Lieven Goosens. L'assemblée donne décharge à Monsieur Goosens pour l'exercice de son mandat.</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration</i> : « L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Gustave Miroir en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav. L'assemblée donne décharge à monsieur Miroir pour l'exercice de son mandat.</p> <p>L'assemblée décide de nommer monsieur Bruno Tuybens en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2032. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 2.500 EUR HTVA, indexée annuellement.</p> <p>L'assemblée décide de nommer monsieur Paul Mestag en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2032. Pour l'exercice de son mandat, M. Mestag percevra une rémunération annuelle de 2.500 EUR HTVA, indexée annuellement.</p> <p>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »</p>			
8.	Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.	Ce point n'est pas sujet à vote		
9.	Divers	Ce point n'est pas sujet à vote		

(*) Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour votre compte qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail à CACEIS Bank, Belgium Branch, (legal.be@caceis.com) au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée.

Fait à, le

(« bon pour pouvoir » + signature)

Signature